



R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Ville de Saclas

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2014**

L'an deux mil quatorze, le vendredi 28 mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saclas proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- | | |
|----------------------|--------------------|
| - Yves GAUCHER | - Jacques HARDOUIN |
| - Florence HANNICHE | - Cécile CHAUVET |
| - Jean-Luc CREON | - Richard BUY |
| - Evelyne HOANG CONG | - Benoît MINEAU |
| - Alain GAUCHER | - Agnès GRAVIS |
| - Josiane MARTY | - Marc HADROT |
| - Lionel DEBELLE | - Annie BRECHET |
| - Isabelle VINCENT | - Jean GARNERY |
| - Patrick LASNIER | |
| - Annie LEPAGE | |

Pouvoir : Madame Jennifer FRAGNER a donné pouvoir à Madame Annie LEPAGE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Gaucher, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs :

- | | |
|----------------------|--------------------|
| - Yves GAUCHER | - Jacques HARDOUIN |
| - Florence HANNICHE | - Cécile CHAUVET |
| - Jean-Luc CREON | - Richard BUY |
| - Evelyne HOANG CONG | - Jennifer FRAGNER |
| - Alain GAUCHER | - Benoît MINEAU |
| - Josiane MARTY | - Agnès GRAVIS |
| - Lionel DEBELLE | - Marc HADROT |
| - Isabelle VINCENT | - Annie BRECHET |
| - Patrick LASNIER | - Jean GARNERY |
| - Annie LEPAGE | |

dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur GAUCHER, le plus âgé des membres du Conseil, a ensuite pris la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance, Monsieur Benoît MINEAU
Mesdames Josiane MARTY et Monsieur CREON, assesseurs.

ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin :

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis sous enveloppe, dans la corbeille présentée par Monsieur Gilles BAYART, son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
- Nombre de bulletins blancs, annulés ou abstentions	01
- Reste, pour le nombre de suffrage exprimés	18
- Majorité absolue	10

A obtenu Monsieur Yves GAUCHER, 18 voix

Monsieur Yves GAUCHER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Après lecture par Monsieur le Maire de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, déterminant le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- FIXE à trois le nombre de postes d'adjoints.

VOTE : Unanimité

ELECTION DES ADJOINTS

Premier tour de scrutin :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Yves GAUCHER, élu Maire, à l'élection des adjoints.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
- Nombre de bulletins blancs, annulés ou abstentions	00
- Reste, pour le nombre de suffrage exprimés	19
- Majorité absolue	10

La liste des adjoints présentée a obtenu 19 voix

Madame Josiane MARTY – Monsieur Jean-Luc CREON – Madame Annie LEPAGE ayant obtenu la majorité absolue ont été immédiatement installés dans les fonctions d'adjoints, à savoir :

Madame Josiane MARTY première adjointe au Maire, pour les fonctions afférentes à la Communication et à l'Animation,

Monsieur Jean-Luc CREON second adjoint au Maire, pour les fonctions afférentes aux travaux, à l'environnement, à l'urbanisme et au service technique,

Madame Annie LEPAGE troisième adjointe au Maire, pour les fonctions afférentes aux affaires sociales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

- Yves GAUCHER

- Jacques HARDOUIN

- Florence HANNICHE

- Cécile CHAUVET

- Jean-Luc CREON

- Richard BUY

- Evelyne HOANG CONG

- Benoît MINEAU

- Alain GAUCHER

- Agnès GRAVIS

- Josiane MARTY

- Marc HADROT

- Lionel DEBELLE

- Isabelle VINCENT

- Annie BRECHET

- Annie LEPAGE

- Patrick LASNIER

- Jean GARNERY